

Monsieur le président de la CREA,

L'information parue, pendant les vacances d'été, selon laquelle la CREA, future "Métropole Rouen Normandie" allait mettre un terme aux locations grand public de vélos à assistance électrique, de vélos pliants et de vélos traditionnels est très surprenante et particulièrement mal venue.

C'est lors du Conseil de la CREA du 23 juin qu'une délibération fut présentée en ce sens sans qu'aucune concertation, ni même information minimum des associations de cyclistes ou des usagers n'ait été faite.

La première des justifications tient en la volonté de la CREA de faire des économies, puis un deuxième argument incohérent avec le premier est apparu : la priorité pour la CREA est dorénavant la réparation des vélos, et la somme de 450.000 € sera consacrée à cette nouvelle priorité. Enfin selon un troisième argument, la Métropole n'a pas vocation à être loueur de vélos ! ce dernier vous est attribué par le quotidien régional.

Le premier argument tient donc dans l'aspect financier et la nécessité d'économies. Mais dans les documents budgétaires de la CREA (communiqué de presse présentant le budget primitif 2014 du 10/02/2014), on apprend que la capacité de désendettement est proche de 4,5 années, que l'autofinancement est de 75 millions d'euros. Ces deux indicateurs démontrent, ce que les spécialistes connaissent, que la CREA est une collectivité très peu endettée.

Pour essayer de mesurer ce que représente les 450.000 € du service de location aux usagers, on peut tenter une comparaison avec les 473,3 millions d'euros qui représentent la totalité des dépenses de fonctionnement, soit 0,09 %... Les transports publics représentent 100 millions de ces 473,3 M€, la location représente donc 0,45 % des transports publics. A la lecture de ces chiffres on s'aperçoit de la faiblesse de l'argument financier.

Sur le deuxième argument, la priorité de la réparation par rapport à la location grand public on peut tout de même affirmer que la volonté politique qui porte l'intermodalité voiture-vélo-transport en commun ne peut pas prioriser la réparation. En effet, la location des vélos et notamment des VAE (Vélos à Assistance Electrique) et des vélos pliants est essentielle pour les habitants qui hésitent à faire un tel investissement et qui, par le système de location, peuvent tester ce mode de déplacement. C'est une des clés de l'inter modalité.

Prenons l'exemple des habitants des plateaux Ouest, Nord et Est qui "descendent" aujourd'hui à Rouen et qui surtout doivent "remonter". Aujourd'hui, ils utilisent leur voiture et s'ils étaient intéressés par le vélo, le service de location représentait une transition douce et réversible.

Pour les habitants de "fond de vallée" ou de la "rive gauche périphérique", le raisonnement est le même avec des temps de trajets qui, s'ils dépassent les 20 minutes, peuvent être rebutés par l'intensité de l'effort physique. La location permet d'essayer un nouveau mode de déplacement à moindre coût.

Un VAE c'est en moyenne 1.400 €, un vélo pliant 1.000 €. Ce sont des investissements non négligeables pour des foyers médians et des investissements quasi inaccessibles pour des foyers plus précaires. Lorsque l'on n'est pas sûr "*d'y arriver*" on loue un vél'or et ensuite on achète, c'est le système tel qu'il avait été pensé.

En ce qui concerne le troisième argument, celui des compétences de la Métropole Rouen Normandie, on peut objecter que cette métropole n'a pas non plus vocation à soutenir la voiture électrique, par exemple.

Nous vous rappelons, Monsieur le président, que le PDU (Plan de Déplacements Urbains) se doit de respecter les principes de la loi du 3 août 2009 dite "*Grenelle 1*" qui fixe un objectif de réduction de

20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. De plus, la loi du 12 juillet 2012 dite "*Grenelle 2*" préconise la mise en place de "*vélos en libre service dans les EPCI à fiscalité propre*"! Est-ce utile de rappeler qu'une Métropole est un EPCI à fiscalité propre.

C'est pourquoi à l'aune de ces quelques arguments nous souhaitons vous rencontrer afin de vous présenter l'ensemble des raisons qui nous poussent à vous demander solennellement que le service de location de vélos soit prolongé et pérennisé tant que nos finances publiques le permettent. En espérant une réponse de votre part, veuillez agréer nos salutations les plus sincères.

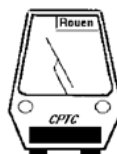
Associations et organisations signataires :

SABINE, à vélo dans l'agglomération

EFFET de SERRE toi-même

C.P.T.C. (comité pour les transports en commun)

Président : Bernard Champeaux



Rue de l'Avenir

Correspondant local : Jean Paul Camberlin



Pour une Ville
plus Sûre et plus
Agréable à Vivre

Signataires individuels :
(en cours)